

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

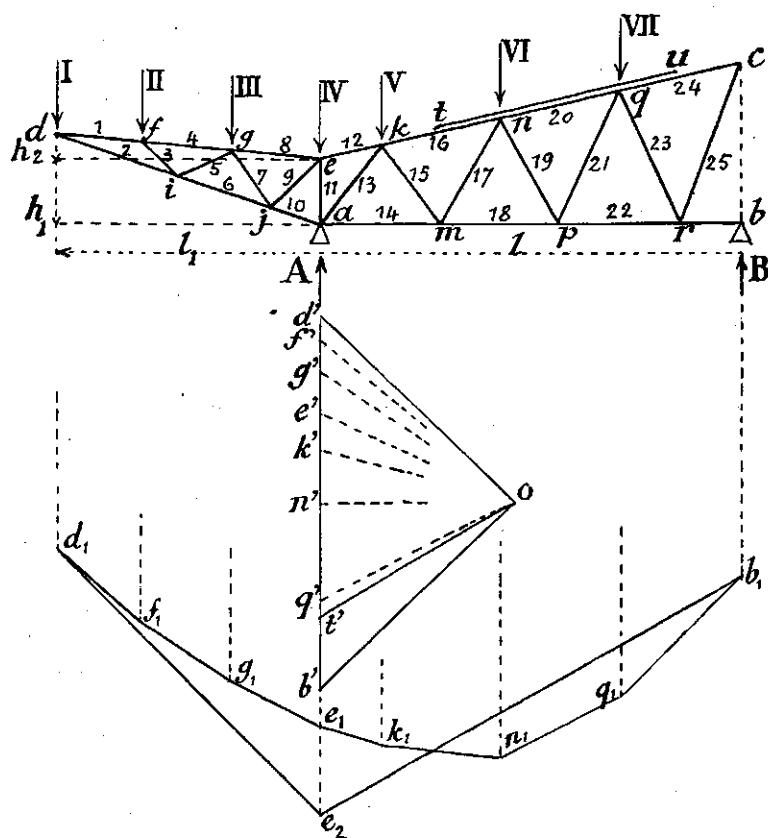
Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

Nous étudierons aujourd'hui une construction de ferme qui a de nombreuses applications dans la pratique. Cette ferme, qui peut être adossée contre un mur sur lequel elle prend un point d'appui, repose en avant sur un second point d'appui qui peut être constitué par une colonne et se prolonge de ce côté par une marquise.



C'est la construction ordinaire des marquises établies sur les quais des gares de chemins de fer et ce genre de ferme peut être avantageusement utilisé pour couvrir des hangars, des marchés de petites villes, des promenades abritées, etc.

Dans la ferme que nous donnons comme exemple, la longueur l entre les deux points d'appui est de 8 mètres et la saillie horizontale l_1 de la marquise est de 5 mètres. Les hauteurs de la ferme au-dessus des points b , a et e , sont respectivement :

$$h = 3 \text{ mètres} ; h_1 = 1^m20 \text{ et } h_2 = 0^m50.$$

Enfin nous admettons que l'écartement entre les fermes est :

$$d = 4^m50.$$

Pour construire nos épreuves, nous adopterons l'échelle de 7 millimètres par mètre pour les longueurs et de 8 millimètres par tonne pour les charges et les efforts.

Le treillis qui compose la partie comprise entre les deux supports A et B est établi en divisant l'entrait ab en sept parties égales, correspondant à chacun des nœuds a , k , m , n , p , q , r et

e , et joignant progressivement ces différents nœuds par des tiges obliques. On a ainsi :

$$am = mp = pr = 2rb$$

et :

$$cq = qn = nk = 2ke.$$

En ce qui concerne la partie correspondant à la marquise, les nœuds d , f , g et e sont régulièrement espacés ; quant aux nœuds i et j , ils sont choisis en vue du meilleur aspect à donner à la construction.

Enfin nous admettons une couverture en zinc sur toute la longueur du toit, sauf sur la partie tu qui sera vitrée.

Nous pouvons maintenant calculer les inclinaisons des deux parties de la toiture.

L'inclinaison de la toiture de la marquise sera :

$$\frac{h_2}{l_1} = \frac{0,5}{5} = \frac{1}{10}$$

Si l'on néglige l'effet du vent sur cette partie de la toiture, on pourra évaluer comme suit le poids au mètre superficiel, en tenant compte de l'inclinaison donnée :

Surcharge permanente	24 kilos.
Surcharge de neige	59 —
Total	<u>83 kilos.</u>

L'inclinaison de l'autre partie sera :

$$\frac{h - h_1}{l} = \frac{1,80}{8} = \frac{9}{40}$$

rapport compris entre $1/4$ et $1/5$. Dans ces conditions, le poids au mètre superficiel pourra s'établir comme suit :

Pour la partie couverte en zinc :

Charge permanente	24 kilos.
Surcharge de neige	54 —
Pression du vent	40 —
Total	<u>118 kilos.</u>

Pour la partie vitrée :

Charge permanente	60 kilos.
Surcharge de neige	54 —
Pression du vent	40 —
Total	<u>154 kilos.</u>

Il est également facile de calculer les longueurs exactes des toitures de chacune des parties de la ferme.

En effet, pour la marquise, le triangle rectangle edh_2 permet d'écrire :

$$\sqrt{h_2^2 + l_1^2} = \sqrt{0,5^2 + 5^2} = \sqrt{25,25} = 5^m025$$

On aura de même pour la seconde partie de la toiture de portée l :

$$\sqrt{(h - h_1)^2 + l^2} = \sqrt{(1,80)^2 + 8^2} = \sqrt{67,24} = 8^m20$$

Nous supposons, comme précédemment, que les charges de la toiture sont concentrées en chacun des nœuds d , f , g , e , k , n et q . Ces charges, au nombre de sept, sont donc à déterminer tout d'abord.

Connaissant la charge par mètre carré en chaque point, il suffit de déterminer quelle est la surface de toiture qui est supportée par chacun des nœuds précités.

En d se reporte la charge correspondant à la moitié de l'inter-

valle df sur une longueur égale à la distance de deux fermes consécutives ; on aura donc, pour déterminer la charge I :

$$I = 0,837 \times 4,5 \times 83 = 312 \text{ k. } 60.$$

Les charges II et III sont égales et doubles de la charge I puisque les nœuds f et g supportent les charges correspondant à la distance qui les sépare ; on aura donc :

$$II = III = 2I = 312,60 \times 2 = 625 \text{ k. } 20$$

Avant de calculer la charge IV, nous déterminerons la charge V, en remarquant que la largeur de la surface supportée par le nœud h comprend la moitié de la distance ek et la moitié de l'intervalle kn ; soit s cette largeur, on aura :

$$s = \frac{ek}{2} + \frac{kn}{2} = \frac{ek}{2} + ek = \frac{3ek}{2}$$

Or on a :

$$ek = \frac{ec}{7} = 1,171$$

par construction.

Par conséquent :

$$s = \frac{3ek}{2} = \frac{3}{2} \times 1,171 = 1,756$$

On pourra donc écrire :

$$V = 1^m756 \times 4^m50 \times 118 = 932 \text{ k. } 43$$

Pour la charge IV, elle supporte, à gauche, la moitié de la largeur ge et, à droite, la moitié de la largeur ek ; cette dernière correspond au tiers de la charge V, tandis que la première ne comprend que la moitié des charges II et III ; on aura donc :

$$IV = \frac{II}{2} + \frac{V}{3} = \frac{625,20}{2} + \frac{932,43}{3} = 623 \text{ k. } 40$$

Enfin les charges VI et VII sont égales comme correspondant à des largeurs de surfaces vitrées égales et l'on a, en remarquant que $kn = nq = 2,342$:

$$VI = VII = 2,342 \times 4,50 \times 154 = 1.623 \text{ kilos.}$$

Si nous additionnons toutes ces charges et si nous remarquons qu'elles se répartissent en totalité sur les appuis A et B, suivant une proportion à déterminer ultérieurement, nous trouverons que la surcharge totale sera :

$$A + B = 6.364 \text{ k. } 83.$$

La ferme étant dissymétrique par rapport à ses deux supports, les réactions d'appui sont évidemment d'intensité différente.

Ces réactions peuvent être calculées par les équations des moments ou par la méthode graphique que nous appliquerons dans le cas actuel.

Celle-ci consiste, comme nous l'avons vu antérieurement, à construire le polygone des forces et le polygone funiculaire.

Sur une verticale $d'b'$ nous porterons successivement, à la suite les unes des autres, dans leur ordre et à l'échelle choisie, les longueurs représentatives des charges s'exerçant aux différents nœuds de la ferme. Comme vérification, la longueur $d'b'$ devra représenter la surcharge totale.

On a, en effet, en relevant cette longueur sur l'épure :

$$d'b' = 50 \text{ mm. } 8$$

ce qui, à raison de 8 millimètres par tonne, représente 6.350 kilos, très voisins du chiffre de 6.365 précédemment calculé.

Nous prenons sur la verticale menée par le milieu de $d'b'$ un point o à une distance convenable pour la plus grande clarté de l'épure et nous menons les vecteurs extrêmes od' et ob' ainsi que les vecteurs intermédiaires correspondant à chacun des points de division f' , g' , e' , h' , n' et q' .

Pour construire le polygone funiculaire, nous traçons les verticales passant par les différents nœuds qui sont les points d'application des charges. Par le point d_1 pris sur la première verticale, nous menons la parallèle d_1e_2 au premier vecteur od' , puis d_1f_1 parallèle à of' ; f_1g_1 parallèle à og' et ainsi de suite jusqu'au côté q_1b_1 mené parallèlement au vecteur ob' du polygone des forces.

Nous avons ainsi tracé le polygone funiculaire $e_2d_1f_1g_1e_1h_1n_1q_1b_1$, dont les deux extrémités aboutissent aux verticales passant par les points d'appui. Ce polygone se fermera donc en joignant ses deux extrémités par la droite e_2b_1 .

Or nous savons, d'après nos études antérieures, que la ligne finale du polygone funiculaire permet de déterminer les réactions aux appuis, en menant dans le polygone des forces le vecteur parallèle à cette ligne. Nous mènerons donc par le point o le vecteur ot' parallèle à b_1e_2 et les segments déterminés par le point t' sur la verticale $d'b'$ nous donneront les valeurs des réactions A et B.

On aura donc :

$$A = d't' = 40 \text{ millim.}, \text{ soit } \frac{40}{8} = 5.000 \text{ kilos}$$

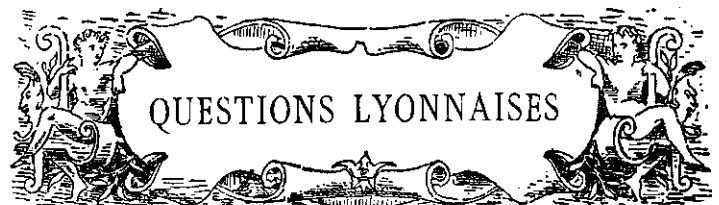
et :

$$t'b' = 11 \text{ millim.}, \text{ soit } \frac{11}{8} = 1.375 \text{ kilos}$$

égal à la différence à 10 kilos près.

Ces divers éléments ainsi déterminés, nous pourrions procéder sans difficulté à la construction de l'épure qui nous permettrait d'obtenir la valeur des efforts développés dans chaque élément.

DYNAMIS.



A PROPOS

DU NOUVEAU RÉSEAU DE TRAMWAYS

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article que M. LAM, notre aimable collaborateur, a publié dans le numéro de la *Construction Lyonnaise* du 16 juin.

Le programme auquel répond ce projet d'établissement d'un nouveau réseau de tramways nous paraît fort judicieux et de nature à développer considérablement les relations d'affaires entre notre ville et les grands centres voisins, tout en facilitant, dans une assez large mesure, les communications urbaines entre certaines des principales gares de l'agglomération lyonnaise.

En l'exécutant, on réaliserait, en somme, sous une autre forme, une partie des améliorations que nous avons si souvent réclamées dans le corps de ce journal, c'est-à-dire la jonction plus directe des différents quartiers avec les principaux embarcadères et l'établissement de grandes lignes de pénétration aboutissant à Lyon après avoir desservi, à plusieurs lieues à la ronde, les communes et campagnes environnantes.

Tout dernièrement, nous avons indiqué, d'ailleurs, quels pouvaient être, à notre avis, les nouveaux tracés à adopter pour satisfaire complètement la première série de ces desiderata et ce, indépendamment des itinéraires déjà proposés et acceptés en principe par l'administration ; d'autre part, nous devions soumettre à nos lecteurs l'une des solutions que nous estimions possible en vue de compléter le faisceau convergeant vers notre cité.

Or, nous ferons remarquer que, sur le premier point, la manière de voir de M. Lam est quelque peu différente de la nôtre ; les parcours qu'il préconise ne répondent pas à toutes nos considérations, mais comme il faut observer que, lors d'une étude définitive, il sera certainement tenu compte des diverses conceptions pratiques, il est probable que la Municipalité adoptera finalement une combinaison mixte permet-

tant de parachever en une seule fois le réseau urbain, sans qu'il y ait à revenir à chaque instant sur l'opportunité de tel ou tel complément.

Nous laissons donc à l'appréciation des futures Commissions du Conseil municipal le soin de déterminer le programme définitif et intégral des futures concessions.

Quant à la question des lignes de pénétration, elle me paraît assez simple à résoudre.

En somme, les idées émises à ce sujet par les uns et les autres répondent toutes au même but primordial et nous nous félicitons de les avoir vu exprimer de nouveau, avec plus d'ampleur, par notre correspondant.

Mais nous sommes surpris de voir qu'il n'a pas suffisamment prévu l'accès de la ville par le sud, c'est-à-dire sa liaison avec les localités importantes de la rive gauche du Rhône, telles que Vienne, Chasse, Communay, Saint-Symphorien-d'Ozon, etc. Il serait cependant tout indiqué de réunir Vienne au grand chef-lieu du Sud-Est par une ligne desservant non seulement les riches contrées agricoles de cette partie de l'Isère, mais aussi les gisements d'anthracite de Communay.

Je sais bien que l'on nous objectera l'impossibilité de passer par Saint-Fons, chemin déjà parcouru par des voies de l'O. T. L., dont la prolongation est prévue jusqu'à Feysin, mais nous répondrons qu'il n'est nullement utile, au contraire, de passer par cette direction. En effet, mieux vaudrait que la future ligne s'éloignât davantage de la grande route à partir de Saint-Symphorien et se reliât par Vénissieux à la banlieue lyonnaise ; du reste, de Saint-Symphorien à Feysin et Saint-Fons, ladite voie nationale est constamment en rampes et pentes successives assez fortes.

Tel est, en somme, le seul reproche sérieux que nous puissions faire à l'ensemble des combinaisons prévues par M. Lam.

Il est possible que les promoteurs du futur réseau complémentaire élaborent actuellement un projet conforme à notre point de vue ; en tout cas, nous reviendrons ultérieurement sur ces questions qui intéressent à un si haut degré l'avenir de notre ville.

SINÉD.

NOUVELLES CASERNES ÉVENTUELLES DANS LA RÉGION LYONNAISE

On sait que l'opinion publique française a été vivement émue, il y a quelques semaines, à l'annonce du vote de la nouvelle loi militaire augmentant considérablement les armements et effectifs allemands.

Le Gouvernement s'est préoccupé des graves conséquences que pourrait entraîner pour notre pays une attitude passive en face du formidable développement de la puissance germanique, nos voisins devant avoir constamment sur le pied de paix une masse de plus de 700.000 hommes qui, complétée peut-être par des réservistes mobilisés secrètement, pourrait se ruer, sans attendre une déclaration de guerre, sur les 500.000 soldats — (les corps d'occupation d'Afrique non compris) — que nous entretenons péniblement dans nos garnisons métropolitaines.

Les optimistes déclarent, il est vrai, que les forces adverses devront se mobiliser, c'est-à-dire attendre leurs hommes de complément avant de procéder aux grandes opérations, et que, dans cette hypothèse, nous aurons le temps de rappeler à la hâte nos réserves et l'armée territoriale, ce qui nous donnerait à peu près l'égalité numérique, surtout si nous pouvions rapatrier certains des régiments d'Algérie-Tunisie.

Mais en admettant que nous puissions avoir autant d'hommes que les Allemands à partir du douzième ou du quinzième jour qui suivra l'ouverture des hostilités, il est absolument certain qu'à ce moment le succès futur sera déjà

gravement compromis si, par l'action préliminaire de nos troupes de couverture, nous n'avons pu éviter les coups d'assommoir et la destruction de nos moyens de défense avancés que les 150 à 200.000 Prussiens et Bavares des corps d'armée renforcés tenteront dès la première heure, alors que nous aurons à peine 90.000 défenseurs des 6^e, 7^e et 20^e corps à leur opposer.

De plus, nos régiments mis sur le pied de guerre auront à combattre avec une proportion de 4 soldats de l'active, peut-être 3, pour 6 ou 7 rappelés de leurs foyers, tandis que nos adversaires auront au moins 5 hommes du service actif, sinon 6, pour 5 ou 4 de la réserve. C'est dire que la souplesse, l'endurance et l'entraînement des troupes en campagne seront moindres, chez nous, au moins jusqu'à ce que les nouveaux venus aient repris au bout de quelques semaines le courant de la vie militaire, que chez nos ennemis.

Quant aux renforts venant d'Afrique, il ne faut guère y compter pour les premières grandes batailles, notre flotte ne pouvant assurer la liberté de passage de nos transports qu'après l'écrasement des escadres italo-autrichiennes, ce qui, en admettant la réussite finale complète, demandera toujours un temps assez long.

Dans ces conditions, on songe sérieusement, en haut lieu, à augmenter le nombre de nos magnifiques régiments de tirailleurs algériens et à répartir les nouvelles créations en France même, de façon à ce que ces unités nouvelles augmentent efficacement notre armée continentale et puissent être employées, dès le début de la guerre, comme troupes de premier choc renforçant nos divisions stationnées à la frontière, sans avoir à courir les aléas et à subir les retards inévitables d'un transport maritime.

Il est évident que 12 régiments de « turcos » et autant de « spahis » (c'est le nombre envisagé, paraît-il), compenseraient d'une manière suffisante l'accroissement que va réaliser l'Allemagne. Mais comme on ne peut songer, en temps de paix, à cantonner des africains sous le dur climat des départements de l'Est, il faudra choisir leurs garnisons dans le Midi de la France et les tièdes provinces de l'Ouest, quitte à ce que des dispositions soient prises pour que ces unités indigènes, toujours tenues à fort effectif, puissent être dirigées d'urgence, dès le premier jour, sur les secteurs d'attaque, face à l'adversaire éventuel.

A première vue, voici quel serait, sans doute, l'un des divers projets de casernement pouvant être retenus :

Dans chacun des 11^e, 15^e, 16^e et 18^e corps, deux régiments de tirailleurs et un ou deux de spahis (ces derniers pouvant être groupés par deux dans deux seulement de ces corps).

A Paris et à Lyon, deux régiments de tirailleurs et deux régiments de spahis dans chaque ville.

Deux ou quatre autres garnisons du Centre ou de l'Ouest pourraient recevoir les autres régiments de spahis.

En ce qui concerne les groupes ou batteries d'artillerie et les autres corps auxiliaires nécessaires à ces formations complémentaires, ils seraient créés dans les régiments correspondants actuels, tels d'entre eux ayant par exemple 15 batteries au lieu de 12 ou de 9, etc.

* *

Si un tel projet avait des chances d'être adopté, ce qui serait un grand bien pour la France et une assurance efficace, jamais payée trop cher, contre les tentatives possibles d'un ennemi acharné et de mauvaise foi qui guette le moment propice pour nous arracher de nouvelles provinces et 20 milliards, il conviendrait d'examiner quel pourrait être, pour Lyon, la meilleure situation à proposer pour les futures casernes.

Nous croyons que ce qui conviendrait le mieux, serait l'acquisition de vastes terrains aux Charpennes, à proximité du terrain de manœuvre du Grand-Camp et de la commune de Vaulx ; les soldats pourraient s'exercer au service en campagne sans avoir à parcourir de longs espaces.

Il n'y a, croyons-nous, entre le cours Emile-Zola et le chemin n° 6 des Brotteaux à Décines, c'est-à-dire tout près de Cusset et non loin de la rue Neuve des Charpenes, comme en beaucoup d'autres endroits de l'agglomération lyonnaise, que l'embarras du choix et à des prix très abordables.

Les moyens de communication sont faciles et nombreux avec Lyon par le cours en question, une ligne de tramways conduisant au centre de la ville et à Perrache en desservant toutes les autres directions.

En outre de cette partie de la grande banlieue, on pourrait songer également aux environs du Canal de Jonage, vers la plaine de Meyzieu. L'endroit serait plus excentrique mais se prêterait bien à des installations complètes.

De même, on pourrait se reporter aussi du côté du Moulin-à-Vent, ou, aussi, plus près de Vénissieux. D'ailleurs, il faudrait sans doute choisir deux centres d'emplacements pour au moins autant de groupes de casernes. En tout cas, il faudrait éviter la proximité des abattoirs si l'on voulait s'étendre vers le sud, c'est-à-dire le quartier de la Mouche-Gerland ; mais on pourrait se rapprocher de Lisle-Larchevêque ou remonter vers la ligne du P.-L.-M.

Quoi qu'il en soit, on trouvera toujours une combinaison réalisable.

SINED.

BANQUET DU DOUBLE-MÈTRE

Parmi les associations de mutualité, celles qui ont un recrutement professionnel ont particulièrement droit aux encouragements et à la plus large prospérité : tel est le Double-Mètre, société amicale des contremaîtres et employés d'entreprise de maçonnerie et similaires, qui a su, par ses cours professionnels, être aussi utile aux patrons qu'à ses propres adhérents, auxquels elle assure, en outre des avantages du service médical, les frais de funérailles, des pensions de retraites et des secours aux veuves. Aussi voit-on régner parmi eux, que leurs travaux mettent constamment en contact les uns avec les autres sur les chantiers, une franche camaraderie, solidement étayée par la connaissance qu'ils ont de leur valeur réciproque, de leurs besoins et de leurs intérêts communs.

Ces sentiments se donnent libre cours dans leurs fêtes annuelles, et c'était plaisir de voir, dimanche 30 juin, au Restaurant des Sports, la nombreuse assistance, composée des sociétaires et de leurs familles, vigoureux sociétaires, chefs de chantier expérimentés, femmes et jeunes filles, tous pleins de santé et d'entrain. La fête empruntait un relief particulier à la présidence de M. Delorère, président du Comité général des présidents de Sociétés de secours mutuels, récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur, à qui les mutualistes étaient heureux d'exprimer leurs plus sympathiques félicitations. M. Cachard, président de la Société ; MM. Aillaud, vice-président ; Nodet, secrétaire général ; tout l'état-major de la Société accueillaient avec la plus cordiale affabilité les invités : MM. Pansu, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs ; Jangot administrateur du Syndicat des entrepreneurs de maçonnerie ; Volpeller, etc.

Au cours du banquet eut lieu le traditionnel concours de construction, et on ne saurait trop admirer l'ingéniosité des concurrents, qui, avec les éléments les plus divers, bouteilles, verres, soucoupes, fourchettes, couteaux, éventails, drapeaux, etc., réalisèrent de véritables petites merveilles ; aussi est-ce au milieu de frénétiques applaudissements que les lauréats vinrent recevoir les divers objets élégants qui constituaient les prix dans l'ordre suivant :

1° *Ex æquo*, Monoplan Lapurée et Equilibre Salson ; 2° Pyramide du Double-Mètre, du réputé contremaître Giry, dont la conduite du chantier du Lycée a consacré la réputation ; 3° Equilibre fort ingénieux ; 4° Equilibre sur cou-

teaux ; 5° Aéroplane Double-Mètre ; 6° Moulin à vent ; 7° Chèvre d'engin ; 8° la Cocarde ; 9° Ballon Godart.

Le banquet se termina, comme de juste, par des toasts ; mais au lieu des traditionnelles congratulations, le président, M. Cochard, après avoir présenté les excuses de diverses personnalités, passa en revue le fonctionnement actuel de la Société et exposa le programme d'extension de la mutualité à la femme et à la famille du sociétaire, à la réalisation duquel il se consacre avec le dévouement et le zèle les plus méritoires.

M. Pansu exprima les sentiments de confiance de la Chambre syndicale dans les auxiliaires expérimentés que sont les contremaîtres pour les entrepreneurs.

M. Jangot, dans un langage très net et de la plus haute portée, montra les heureux résultats sociaux de la bonne entente que de telles associations entretiennent entre employeurs et employés. Au milieu des applaudissements répétés, il remit deux livrets de 50 francs à deux jeunes apprentis du bâtiment, en leur souhaitant que ce soit pour eux le commencement de la fortune que leur procureront leur travail et leur intelligence.

M. Lefert, de Saint-Etienne, exprima les sentiments de gratitude de la section que le Double-Mètre a fondée dans cette ville, où elle a déjà rendu de nombreux services, et l'espoir que d'autres sections seront créées pour répandre sur des régions plus étendues les bienfaits de la mutualité bien comprise.

Puis M. Delorère, très ému des témoignages dont il avait été l'objet, dit que la satisfaction que lui a procurée la récompense accordée aux services qu'il a pu rendre à la mutualité est encore accrue de la joie que le choix du Gouvernement soit ratifié par les flatteuses démonstrations de ses amis. Il exposa avec une grande clarté et une forte conviction les avantages de l'admission de la femme comme sociétaire du Double-Mètre, et félicita M. Cachard de l'initiative qu'il avait prise de faire aboutir pour l'année prochaine ce complément indispensable à la plénitude de la réalisation de la mutualité familiale.

La fête s'est terminée fort tard par des chansons et une sauterie intime où la bourrée tint naturellement la place d'honneur.

Nous ne terminerons pas sans rendre un juste hommage au zèle de la Commission : MM. Denis, Chavanet, Dance, Moinon et Pitance, auxquels est due pour une bonne part la complète réussite de cette fête intéressante.

Le matériel roulant de la Cie P.-L.-M.

De toutes les Compagnies françaises, le P.-L.-M. est celle qui a le plus amélioré son matériel roulant, soit pour les grands express, soit pour les trains des lignes secondaires.

Commencé en 1892 avec la création des voitures de 1^{re} et 2^e classe à intercirculation et oculoïr latéral, le renouvellement du matériel s'est surtout accentué depuis 1900, où furent employées les luxueuses voitures à bogies étendues successivement aux trois classes.

Les véhicules à bogies, qui ont toujours été d'un usage général en Amérique, présentent des avantages nombreux au point de vue du confort des voyageurs et des facilités de traction (1).

C'est d'abord une plus grande sécurité, la voiture reposant sur quatre essieux avec une charge moindre par essieu, et plus de facilité pour passer dans les courbes : il en résulte une fatigue moindre de la voie et par suite la possibilité d'augmenter la vitesse.

Au point de vue du confortable, les bogies donnent une plus grande douceur au passage des joints de rails, par

(1) Voir *Revue générale des Chemins de fer*, avril 1893.

suite du grand empattement des voitures et suppriment presque complètement le mouvement de lacet, le véhicule ne pouvant, par suite de sa longueur, prendre une position oblique sur la voie.

Enfin, les essais comparatifs effectués sur les divers types de voitures ont établi qu'aux grandes vitesses la résistance à la traction du matériel à bogies est inférieure à celle des voitures ordinaires : la différence peu sensible jusqu'à 60 kilomètres à l'heure atteint 15 % au-delà de 100 kilomètres.

Ces avantages compensent largement, dans les voitures à bogies, le léger supplément de poids par place occupée, et il faut souhaiter que ce type de voiture se généralise de plus en plus pour le plus grand bien des voyageurs.

Une des caractéristiques des voitures modernes est l'intercommunication. Comme on le sait, des passerelles et souf-

mier de ces inconvénients peut être bien atténué si les voyageurs prennent la peine de se préparer et d'approcher des portes de sortie de la voiture en temps voulu pour être prêts à descendre à l'arrivée aux stations : d'ailleurs, en Amérique, en Allemagne, etc., de nombreux trains express ou de banlieue à grand mouvement de voyageurs sont composés de véhicules de ce type qui, depuis de longues années, ont donnée toute satisfaction. Quant aux craintes en cas d'accidents, on y remédie en munissant les voitures d'échelles de secours permettant aux voyageurs de sortir au besoin par les baies : c'est ce qui existe dans certaines voitures françaises du service international et dans toutes les voitures allemandes ; ces dernières ont en plus une hache et une scie.

Par contre, les voitures à plateformes extrêmes d'accès présentent de nombreux avantages.

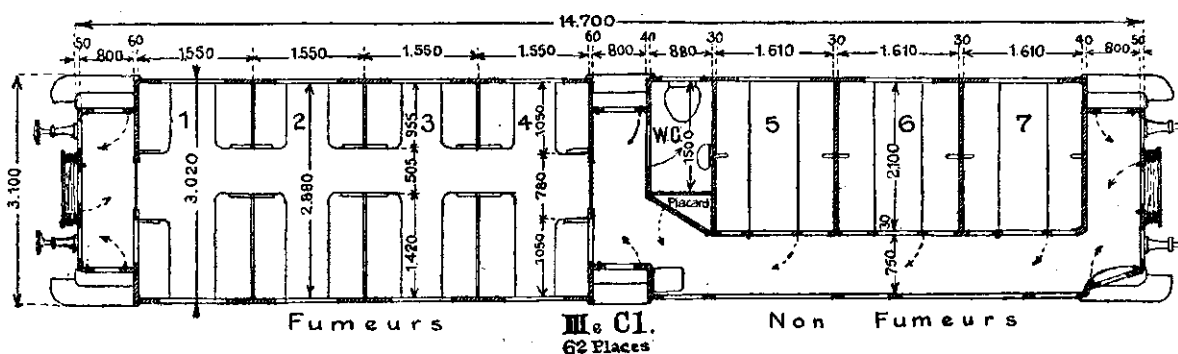


FIG. 1. — Type de voitures de 3^e classe à 3 essieux à entrées extrêmes et médianes.

flets permettent de communiquer d'une voiture à une autre, et ces organes sont établis suivant un modèle international permettant d'accoupler facilement ensemble les véhicules des divers pays d'Europe. La Compagnie P.-L.-M. a adopté d'une façon générale ce système pour les 1^{re} et 2^e classes, et seulement d'une façon partielle pour la 3^e. Il serait très dési-

Au point de vue des accidents, elles permettent une construction plus rigide des caisses, d'où plus de solidité et moins de chances de dislocation ; elles diminuent aussi les chutes de voyageurs provenant de l'ouverture intempestive des portes.

Au point de vue du confortable, elles offrent des couloirs

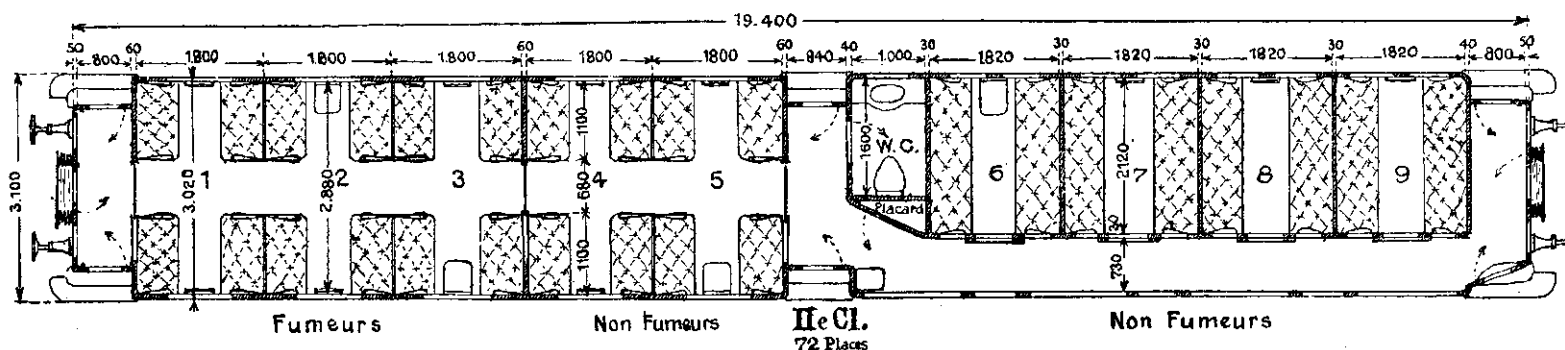


FIG. 2. — Type de voitures de 2^e classe à bogies à entrées extrêmes et médianes.

nable que l'intercommunication soit adoptée d'une façon absolue pour tous les véhicules des trains de voyageurs, un seul véhicule suffisant pour supprimer dans un train les avantages de l'intercommunication et empêcher l'accès aux wagons restaurants. C'est ce que nous voyons tous les jours, dans l'express Genève-Lyon-Bordeaux, où d'anciennes voitures du P.-O., ou des 3^e classe du P.-L.-M. isolent le restaurant de la majeure partie du train.

Un autre avantage de l'intercommunication est la possibilité d'avoir un agent attaché au train et y circulant d'un bout à l'autre ; c'est une grande sécurité pour les voyageurs, c'est aussi une commodité pour les étrangers qui peuvent ainsi demander des renseignements durant le trajet ; enfin la Compagnie y trouve un excellent moyen de contrôle.

Dans la plupart des voitures modernes, on monte par les plateformes d'accès placées aux extrémités. On reproche quelquefois à ce dispositif de ne pas donner assez de dégagements et d'être ainsi dangereux en cas d'accident. Le pre-

plus spacieux facilitant la circulation ; elles peuvent recevoir de larges baies donnant en abondance de l'air et de la lumière, baies qui sont précisément une des caractéristiques du nouveau matériel du P.-L.-M. ; elles permettent encore l'établissement de tablettes dans les compartiments. Enfin la suppression des portières multiples diminue les courants d'air et le froid pendant l'hiver.

Tous ces avantages devraient donc généraliser l'emploi de ce genre de voitures, et il est regrettable de voir que la Compagnie P.-L.-M. soit revenue d'an dernier à l'ancien type à portières latérales, en mettant en service les voitures de 2^e classe de la série 12740 semblables à quelques détails près aux anciennes construites en 1892, et bien inférieures au point de vue confort et aménagement aux superbes véhicules que nous voyons circuler depuis dix ans.

Si l'on tient absolument à augmenter les facilités de montée et de descente il n'y a qu'à adopter pour les trois classes le système des voitures de 3^e classe à bogies du P.-L.-M. avec

doubles portes médianes, voitures qui sont d'ailleurs un modèle du genre. Le seul inconvénient est que ces portes s'ouvrent largement à l'extérieur en dépassant le gabarit, et qu'on pourrait avoir quelque crainte d'ouverture intempestive. Ce danger est faible ; il est d'ailleurs possible d'étudier des variantes avec portes médianes s'ouvrant en dedans. Comme le montrent les figures ci-dessus se rapportant à une voiture de 3^e classe à trois essieux et à une voiture de 2^e classe à bogies, on pourrait ainsi créer un nouveau type (figures 1 et 2 à ce niveau), divisé en deux parties, dont l'une serait aménagée à la manière suisse, avec couloir central et larges baies dans les compartiments. Ce dispositif est très agréable pour les trajets de jour et donne la facilité de jouir parfaitement du paysage. Il a d'ailleurs été adopté par le P.-L.-M. pour les luxueuses voitures de 1^{re} classe à six compartiments qui font le service des lignes de Savoie ou de la Côte d'Azur.

Le couloir central permet aussi de gagner quelques places et de diminuer légèrement le poids des véhicules.

Au point de vue du confortable, qu'il nous soit permis de signaler l'intérêt qu'il y aurait à ajouter des accoudoirs dans les wagons de 2^e et 3^e classe. Ces accoudoirs existent partout à l'étranger, en Allemagne en Suisse, en Italie ; souvent même ceux de 1^{re} et 2^e classes sont mobiles et disposés de façon à servir d'appui-tête. C'est là un dispositif de détail qui a cependant bien son importance.

Il est à souhaiter également que l'on divise nettement, comme en Suisse et en Allemagne, les compartiments en fumeurs et non-fumeurs, et ceci à peu près par moitié. On éviterait ainsi bien des ennuis et des discussions. Enfin, pour diminuer l'encombrement, on pourrait remplacer les portes battantes des compartiments donnant sur les couloirs par des portes coulissantes.

Le compte rendu de l'Assemblée générale de la Compagnie P.-L.-M. nous a fait savoir que 139 nouvelles voitures à bogies viennent d'être commandées ; c'est donc que la Compagnie continue dans la voie ouverte il y a quelques années en adoptant le matériel répondant de mieux aux besoins du public : tout le monde y applaudira.

Antoine PALLIÈRE,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

AU PAYS DES BAUX

Les hasards d'un voyage d'affaires nous donnèrent récemment occasion d'employer, à la visite des ruines des Baux, quelques heures que rendit disponibles un fait imprévu dans notre itinéraire. Et nous pûmes goûter ce spectacle d'une impressionnante beauté, dont les guides les mieux rédigés ne réussissent pas à évoquer ce qu'il offre de grandiose révélation du moyen âge.

Il n'y a plus que trois cents et quelques âmes dans ce hameau qui fut une des premières cités fortes de la Provence. Et la ville d'Orange ayant, au cours de la récente visite de la Reine des Pays-Bas à Paris, rappelé les liens qui la rattachent à la jeune souveraine, on peut à cette occasion mentionner également que la maison des Baux se perpétue dans les Nassau, les stathouders de Hollande, Bertrand des Baux ayant épousé la princesse Tiburge d'Orange.

Mais nous devons avouer que l'Histoire tint une bien faible place dans nos pensées quand, après être resté engagé quelques instants entre les escarpements d'un col étroit, « le regard tombe tout d'un coup sur une vallée ouverte comme un cirque colossal, écroulé, bouleversé. Partout des roches déchirées, déchiquetées ; partout, depuis le bas jusqu'aux cimes, des façons de murailles, de tours, d'aiguilles de toutes formes et de toutes dimensions, inclinées, renversées, superposées ou pendant sur le vide ».

C'est ainsi que s'exprimait, il y a bientôt cinquante ans,

l'auteur du *Pèlerinage de Mireille* (1), et, comme nous avons la bonne fortune de rompre l'aride monotonie de cette publication par une pittoresque illustration qui peut séduire nos lecteurs et faire naître en eux le désir d'une excursion dans cette séduisante région, nous ne résistons pas au plaisir de poursuivre une citation qui résume nos propres impressions en un style dont ils apprécieront toute la saveur :

« A la partie supérieure du versant opposé, s'accroche en s'étalant la ville des Baux, à moitié monolithe. Du point où nous sommes, les pans de murs renversés semblent se détacher du coteau lui-même, et les fragments de rochers se confondent avec les édifices démantelés. C'est un chaos cyclopéen, dominé par les ruines gigantesques du château féodal. Ajoutez que le calcaire de ces montagnes, dont la pâte est singulièrement sensible à l'action des eaux et du vent, étale partout des surfaces trouées, rongées, cavernueuses. Tandis que la lumière se joue sur les parties saillantes, les cavités et les cicatrices demeurent dans l'ombre, et, s'accusant en trous presque noirs, dessinent sur les masses incandescentes les plus fantastiques bigarrures... »

« ... A coup sûr, un pareil site caché en Grèce ou en Orient serait célèbre. Chez nous, combien sont-ils ceux qui, seulement, ont entendu prononcer son nom ? »

« Le chemin qui conduit au fond de la vallée pour remonter ensuite vers la ville semble tracé au milieu de catacombes qui se seraient ouvertes à la lumière du soleil. On marche entre des rocs aux formes tourmentées ; tantôt ils s'avancent sur la tête comme des ponts à moitié rompus, tantôt ils montent perpendiculairement et labourés de crevasses énormes, ou se rejettent brusquement en arrière en plans inclinés, tout chargés de gros blocs tombés des sommets qui surplombent. Sur les parois du labyrinthe on aperçoit de temps en temps s'ouvrir béante, sombre, la bouche des cavernes. La plus profonde de ces excavations, célèbre dans les légendes provençales, est appelée la Grotte des Fées. C'est là que Mireille fit porter Vincent à demi-mort, après sa lutte contre Ourrias, le *gardian* de la Camargue... »

« ... Le château, bâti sur un escarpement inaccessible, fut cependant trois fois assiégé et rasé deux fois. Sous Richelieu, il ne put échapper à l'implacable niveau. Mais la cité tout entière devait suivre la forteresse dans sa ruine. Cette position inexpugnable qui avait fait sa fortune amena peu à peu sa décadence. Le temps continua l'œuvre de destruction et 89 porta le dernier coup... »

Nous voudrions continuer cette étonnante description. Ce que nous avons dit peut suffire à exciter chez nos lecteurs le désir de goûter à leur tour par eux-mêmes les inexprimables sensations que nous avons éprouvées.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— ALLIER. — Le Conseil municipal de Gannat s'occupe de la construction du pavillon Delarue au musée et de la construction d'un marché. — Le Conseil municipal de Vichy a voté un emprunt de 310.000 francs destiné à la construction d'une mairie.

— ALPES-MARITIMES. — Sont actuellement discutés au Conseil municipal de Cannes : l'établissement d'un débarcadère sur la place du port ; le prolongement de la route du vallon du Châtaignier.

— BOUCHES-DU-RHÔNE. — La ville de Marseille a décidé la construction et l'aménagement de plusieurs pavillons hospitaliers ; les travaux sont estimés 1.212.463 francs.

— DOUBS. — La ville de Besançon consacre un crédit de

(1) A. LEXANDRE (Alexandre Tisseur), *le Pèlerinage de Mireille*, Paris, Michel Lévy frères, édit., 1864.



VUE GÉNÉRALE DES BAUX. (Collection J. CHARLES-ROUX.)

87.912 francs à l'aménagement des services de femmes dans la partie de l'ancien Sacré-Cœur non dévolue à la Maternité. — La commune d'Audincourt doit faire procéder à l'établissement d'un nouveau cimetière.

— **DRÔME.** — La commune de *Mirabel-et-Blacons* a projeté la construction d'un groupe scolaire.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Travaux de maçonnerie et pierres dures et mi-dures de l'école maternelle et crèche du quartier de la Martinière.

L'adjudication du 29 mai n'ayant pas donné de résultats en ce qui concerne le 2^e lot (maçonnerie, 46.000 fr.) et le 4^e lot (pierre de taille dure et mi-dure, 17.500 fr.), les entrepreneurs intéressés ont été invités à faire des propositions le 18 juin. Huit entrepreneurs ont adressé des soumissions dans le délai indiqué. La plus avantageuse, pour la maçonnerie, émane de MM. Pichon et Moulin, 23, rue Neuve-des-Charpennes, avec une augmentation de 6,65 %. Pour la pierre dure et mi-dure, la Société anonyme des carrières de Villebois, 4, rue de la Bourse, demande une augmentation de 18,50 %. Un rapport du Maire du 1^{er} juillet propose d'accepter ces soumissions.

Construction de planchers en ciment armé au groupe scolaire de la rue Boileau.

Ces travaux ont fait l'objet d'un concours public, le 22 mai dernier. Sept projets ont été présentés par MM. Alliès, Clet, Jangot, Ligonnet, Limousin, Mazet et Pérol. La Sous-Commission, choisie au sein de la Commission, pour examiner les projets, a retenu celui de M. Jangot, 11, rue Servient, comportant une dépense de 58.894 fr. 43, la prévision du devis étant de 58.130 fr. 30. Un rapport du Maire du 6 juillet en propose l'adoption.

Concours public pour la transformation de l'éclairage électrique de la scène du Grand-Théâtre.

Un concours public est ouvert en vue de la transformation de l'éclairage électrique de la scène, de la salle, des cintres et des dessous du Grand Théâtre de Lyon.

Le projet et la soumission devront parvenir à l'Hôtel de Ville le 31 juillet 1912, à 5 heures du soir, dernier délai.

Les plans du Théâtre et le cahier des charges sont déposés au service municipal de l'Architecture, 20, place des Terreaux, où les intéressés pourront en prendre connaissance, et où il leur sera fourni tous les renseignements utiles, les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Concours public pour l'installation de la plomberie pour les eaux et le gaz et des appareils sanitaires et d'éclairage au groupe scolaire du quai Jayr.

Les soumissions devront parvenir à l'Hôtel de Ville, le lundi 5 août 1912, à 5 heures du soir, au plus tard.

Les travaux comprennent :

Premier lot. — Plomberie pour les eaux et appareils sanitaires : 10.500 francs ; cautionnement : 600 francs.

Deuxième lot. — Plomberie pour le gaz et appareils d'éclairage : 7.600 francs ; cautionnement : 500 francs.

Les plans, devis et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Etablissement d'une fosse étanche pour les générateurs de chauffage du groupe scolaire de la Buire.

Le sous-sol du groupe scolaire de la Buire étant exposé aux inondations au moment des crues du Rhône, M. Monot, architecte, directeur des travaux, estime qu'il est nécessaire de construire une fosse étanche pour protéger les généra-

teurs de chauffage. La proposition la plus avantageuse faite par les spécialistes est celle de la Société des procédés Brousse, qui s'engage à construire la fosse dont il s'agit moyennant le prix forfaitaire de 2.350 francs. L'étanchéité de la fosse serait garantie pendant dix ans à partir de la réception provisoire des travaux. Un rapport du maire du 6 juillet en propose l'adoption.

Agrandissement de l'Ecole du Service de santé militaire.

L'augmentation du nombre des médecins militaires (loi du 20 juillet 1911) et la création d'une cinquième année d'études (décret du 29 novembre 1911) rendent nécessaire l'agrandissement de notre Ecole du service de santé militaire, basée, d'après les projets étudiés par l'architecte en chef de la ville, sur la surélévation d'un étage des bâtiments de l'Ecole. Afin de faire face aux besoins dès la rentrée d'octobre, on exhaussera d'un étage toute la partie du pavillon Est de l'Ecole : on y placera 34 lits et 10 salles d'études de 6 élèves chacune. Les travaux sont prévus pour 210.498 fr. 75. Un agrandissement semblable serait effectué l'année prochaine sur l'aile Ouest des bâtiments. Le maire propose, en raison de l'urgence, de traiter de gré à gré, au mieux des intérêts de la Ville, avec les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux ou des travaux neufs en cours d'exécution.

Décision des Entrepreneurs de maçonnerie.

En même temps que se produisait la grève des peintres-plâtriers, on signalait une très vive agitation chez les maçons.

A la suite de divers incidents, le syndicat mettait à l'index la maison Biquet, qui a l'entreprise du fort de la Vitrolerie. Le travail cessait également dans d'autres chantiers et parmi les cimentiers occupés aux nouveaux abattoirs.

A la suite de ces mises à l'index, la chambre syndicale patronale a tenu, le 2 juillet, une importante réunion à l'issue de laquelle la note suivante a été communiquée à la presse :

« Les entrepreneurs de maçonnerie, syndiqués ou non, réunis en une assemblée générale, au nombre de plus de 200, ont décidé à l'unanimité le principe du lock-out et ont signé, pour en assurer l'exécution, un contrat comportant des pénalités.

« Ils ont nommé une commission de dix membres chargée d'en arrêter les modalités et le point de départ dans le cas où le travail ne serait pas repris sans conditions dans tous les chantiers. »

Le Contrat des peintres plâtriers.

Une centaine d'entrepreneurs de peinture-plâtrerie appartenant à la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Bâtiments et de Travaux publics de Lyon, ont signé, le 13 juillet, un contrat avec un groupe important de leurs ouvriers, régulièrement constitués en syndicat, et qui sont venus spontanément faire appel à leur esprit de conciliation.

Il a été porté à la connaissance des intéressés par voie de circulaire et affiché avec les commentaires qui le suivent.

Voici les termes de ce contrat :

ARTICLE PREMIER. — Le prix de l'heure de travail de l'ouvrier peintre ou peintre-plâtrier est fixé à soixante-cinq centimes.

ART. 2. — L'ouvrier peintre-plâtrier faisant un travail de plâtre d'une durée d'au moins un jour aura droit au salaire de soixante-dix centimes l'heure. Il n'aura droit à ce prix que pendant qu'il exécutera des travaux de plâtre.

ART. 3. — Le prix de l'heure de travail du manoeuvre est fixé à cinquante centimes.

ART. 4. — Les prix ci-dessus sont acceptés comme base, sauf entente préalable, sans préjudice des augmentations volontaires.

ART. 5. — Quand le travail aura lieu sur quelque point que ce soit de la commune de Lyon, il ne sera dû aucun déplacement.

ART. 6. — Lorsque le travail aura lieu dans une commune limitrophe desservie par un tramway à dix centimes et dans un rayon d'environ deux cents mètres du point terminus, il sera dû vingt centimes par jour pour frais de voyage.

ART. 7. — Au delà de la limite précitée, et quand l'ouvrier pourra rentrer coucher, il lui sera dû chaque jour un voyage aller et retour et une indemnité de soixante-quinze centimes sans que le total du petit déplacement augment-

des frais de voyage puisse excéder deux francs vingt-cinq. Il est bien entendu que l'ouvrier devra être présent sur le chantier aux heures de travail, lorsque les moyens de transport le permettront.

ART. 8. — Quand l'ouvrier devra coucher, il lui sera dû une indemnité journalière de deux francs vingt-cinq de grand déplacement.

ART. 9. — En grand déplacement, le prix du déplacement sera dû les dimanches et jours fériés.

ART. 10. — Les ouvriers travaillant en déplacement dans un rayon de cent kilomètres de la ville de Lyon auront droit à un voyage aller et retour tous les trente jours.

ART. 11. — Lorsque l'ouvrier sera embauché à Lyon par un entrepreneur d'une commune limitrophe, il ne lui sera dû aucune indemnité.

ART. 12. — Les heures de nuit effectives, de huit heures du soir à six heures du matin, seront payées soixante-quinze pour cent en plus que celle du jour.

ART. 13. — La paye sera faite tous les quinze jours, le samedi soir et aussitôt la fin de la journée, avec acompte tous les samedis.

ART. 14. — Le présent tarif sera affiché dans tous les chantiers et entrera en vigueur le seize juillet mil neuf cent douze.

Cette solution aurait pu intervenir dès le début du conflit, si la commission patronale avait été mise, comme elle l'avait demandé, en présence d'une commission composée d'ouvriers sérieux, conciliants et d'esprit pratique.

Ce contrat, dont copie précède, a une valeur absolue entre tous ceux qui l'ont signé ou accepté, et on ne saurait trop s'élever contre la singulière prétention de certains de vouloir rendre obligatoire pour tous un autre contrat intervenu entre le syndicat des ouvriers peintres-plâtriers, domicilié à la Bourse du Travail, et un groupe d'entrepreneurs, aussi infime par le nombre de ceux qui le composent, que par leur peu d'importance. Cette prétention ne repose sur aucune base juridique et elle est contredite par la jurisprudence tout entière.

Les entrepreneurs soussignés font appel à la bonne foi de leurs ouvriers : ils estiment leur avoir démontré suffisamment — ce qu'ils savaient déjà — qu'il n'y a jamais eu dans leur esprit ni intransigence ni mauvais vouloir. Ils ont méprisé les insultes et les diffamations et ils ont accepté de traiter — dès qu'ils ont eu en face d'eux des hommes animés d'intentions pacifiques — dans des conditions qui permettront à tous de s'unir pour essayer d'enrayer, dans la mesure du possible, la crise indéniable que subit à Lyon, depuis de trop longues années et pour des causes diverses, l'industrie du bâtiment.

Pour montrer leur esprit de conciliation, les entrepreneurs soussignés engagent les ouvriers travaillant chez eux avant la grève à rentrer de suite dans leurs ateliers respectifs, assurés qu'ils seront d'y trouver une augmentation immédiate de cinq centimes par heure sur les prix payés au premier avril dernier, si leur salaire était inférieur ou égal à soixante-dix centimes.

Exposition des travaux de l'Ecole des Beaux-Arts et des écoles municipales de dessin.

Les travaux des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts et ceux des Ecoles municipales de dessin seront exposés au public, au Palais du quai de Bondy, de 11 heures à 4 heures, depuis le dimanche 21 jusqu'au jeudi 25 juillet inclusivement. Les prix, consistant en médailles et livres, seront distribués dans chaque école, par les soins du directeur, à la rentrée des classes.

La rentrée aura lieu, cette année, le lundi 14 octobre, pour l'Ecole des Beaux-Arts et le cours de broderie artistique, et le mardi 15 octobre, pour les Ecoles municipales de dessin.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 22 Juin au 6 Juillet 1912

Rue Jouffroy, 12. Exhaussement d'un bâtiment. Propr., MM. Lump et C^e, y demeurant. Arch., M. Moyne, rue de l'Hôpital, 3.

Chemin de Grange-Rouge. Maison. Propr., M. Chaussade, petite rue de Monplaisir, 6.

Rue Saint-Pierre-de-Vaise, 70. Atelier. Propr., M. Petitclerc, y demeurant. Arch., M. Duclos, rue de la Pyramide, 4.

Chemin de la Guillotière à Saint-Priest. Maison. Propr., M. Veaux, y demeurant. Arch., M. Vial, rue Molière, 39.

Chemin de la Guillotière à Saint-Priest. Maison. Propr., M. Gagnepain, y demeurant. Arch., M. Vial, rue Molière, 39.

Rue Waldeck Rousseau, angle rue de Sèze. Deux maisons. Propr., M. Prat, chemin de l'Etoile-d'Alaï, 74.

Rue Alfred-de-Musset. Maison. Propr., M. Debas, y demeurant.

Boulevard Pinel. Maison. Propr., M^{me} veuve Pajean, y demeurant.

Rue Ravat, angle rue Smith et Quicogne. Trois maisons. Propr., Société anonyme démocratique des habitations hygiéniques à bon marché. Arch., M. Schaeffer, avenue de Saxe, 349.

Rue Bugaud, 65. Bâtiment. Propr., M. Pinguely, y demeurant. Entrepr., M. Sautour, rue Montbernard, 16.

Chemin de Villon. Maison. Propr., M. Jacquemod, chemin de Villon, 95. Arch., M. Nevière, rue Saint-Antoine, 36.

Rue de la Lône. Bâtiments divers. Propr., Compagnie O.-T.-L., quai de l'Hôpital, 1.

Impasse des Cinq. Maison. Propr., M. Barathier, y demeurant. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Rue Crillon, 26, et rue Tronchet, 43-45. Bâtiments industriels. Propr., MM. Bocuze et C^e, y demeurant. Entrepr., M. Pétavit, rue Créqui, 65.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

12 Juillet 1912

Droits d'accise en sus
les 100 kil.

Cuivre en lingots affine	220 »	225 »
— en planche rouge	265 »	270 »
— — — jaune	227 50	230 »
Etain Banks en lingots	560 »	570 »
— Billiton et detroits en lingots	540 »	550 »
Piomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	53 »	54 »
— ouvre : tuyaux et feuilles	56 »	57 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	68 »	70 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	540 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	225 »	» »
— laminé	345 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	23 »	23 50
Fer à double T. A.O	23 50	24 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	27 »	27 50

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 25 juin. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition de deux immeubles communaux situés rue Philippe-de-La-Salle, 35 et 35 bis. Mise à prix, 300 fr. Adjud., M. Chatelain, 15, rue Dunois, à Lyon, au prix de 855 fr. 25.

Rhône. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour la fourniture de portemanteaux pour les écoles. Adjud., Association ouvrière d'ameublement, 31, rue Louis-Blanc, à Lyon.

Rhône. — 7 juillet. — *Mairie de Duerne.* — Travaux d'alimentation en eau potable du bourg de Duerne. Captage, adduction et distribution des eaux des sources de la Courtine, construction d'un réservoir. Montant, 19.300 fr. Non adjugé.

Ain. — 7 juillet. — *Mairie de Mantenay-Montlin.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 5, sur 872 mètres et reconstruction de trois ponts métalliques. Montant, 17.000 fr. Soumissionnaires : MM. L. Abel, 5 p. 100. — F. Delorme, 2 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Romain Ecochard, à Cras-s-Reyssouze, prix du devis.

Ardèche. — 30 juin. — *Mairie de Bourg-Saint-Andéol.* — Construction d'une école primaire de filles et d'une école maternelle. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, crépissage, charpente, couverture. Montant, 40.960 fr. 55. — Adjud., M. Louis Deloule, à Saint-Martin-d'Ardèche, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 14.696 fr. 95. Adjud., M. Aimé Roux, à Bourg-Saint-Andéol, 2 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 7.111 fr. 25. Adjud., M. François Hermitte, rue Galante, à Avignon, 2 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 2.510 fr. Adjud., M. Antonin Rochet, à Bourg-Saint-Andéol, 5 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie, vitrerie. Montant, 1.907 fr. 50. Adjud., M. Eugène Duffez, à Bourg-Saint-Andéol, 2 p. 100 de rabais.

Doubs. — 31 mai. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Audincourt. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 123.515 fr. 75. Adjud., M. Micciollo, à Besançon, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Bonnetage. Rectification des chemins ruraux. Montant, 2.218 fr. 61. Adjud., M. Feuvrier, à Bonnetage, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Cernay. Construction d'un réservoir. Montant, 5.328 fr. 50. Adjud., M. Roussey, à Indevillers, 4 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Construction d'un cimetière à Chamesey. Montant, 11.403 fr. 82. Adjud., M. Brusa, à Maiche, 3 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Charmanvilliers. Construction de rigoles pavées, etc. Montant, 44.669 fr. 66. Adjud., M. Micciollo, à Besançon, 8 p. 100 de rabais. — 6^e lot.

Colombier-Fontaine. Relèvement de la canalisation. Montant, 21.188 fr. 57. Adjud., M. Lora, à l'Isle-sur-le-Doubs, 3 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Semon-dans. Adduction d'eau. Montant, 12.907 fr. 07. Adjud., M. Terma, à Tremoins, 10 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Vernois-le-Fol. Etablissement d'une conduite d'eau. Montant, 6.300 fr. 71. Adjud., M. Roussey, 10 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Voujeaucourt. Réparations à l'église. Montant, 3.227 fr. 76. Adjud., M. Cordier, à Voujeaucourt, 5 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Réparations au clocher de l'église de Béliu. Montant, 1.286 fr. M. Bianchi à Grandvillard, prix du devis. — 11^e lot. Béliu. Chemin ordinaire. Renforcement de la chaussée. Montant, 2.745 fr. Adjud., M. Guglielmetti, à Bizot, prix du devis. — 12^e lot. Béliu. Chemin vicinal. Rectification. Montant, 5.168 fr. 80. Adjud., M. Guglielmetti, 2 p. 100 de rabais. — 13^e lot. Bonnetage. Chemin vicinal. Rectification. Montant, 15.531 fr. 51. Adjud., M. Bouttet, à Lory, 11 p. 100 de rabais.

Gard. — 7 juillet. — *Mairie de Roquemaure.* — Travaux d'assainissement. Prolongement de l'égout collecteur, captage et conduite des eaux d'infiltration. Montant, 14.500 fr. Soumissionnaires : MM. Héraud et Piéheguy, Bonhomme, prix du devis. — MM. Dupuis, 2 p. 100. — Chautemilan, 2 p. 100. — Adjud., M. Robert, à Saint-Victor-la-Coste (Gard), 2 p. 100 de rabais après tirage au sort.

Haute-Loire. — 23 juin. — *Mairie d'Esplantas.* — Construction d'une école au chef-lieu de la commune. Terrassements, maçonnerie, charpente, menuiserie, couverture, serrurerie, vitrerie, plâtrerie, peinture et mobilier scolaire. Montant, 24.986 fr. 77. Pas de soumissionnaire.

Haute-Savoie. — 4 juin. — *Préfecture.* — Saint-Eusèbe. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 33.939 fr. 06. Aucun soumissionnaire.

Savoie. — 10 juin. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Villargerel. Adduction d'eau. Montant, 41.474 fr. 80. Soumissionnaires : M. Massiag, prix du devis. M. Aulas, 1 p. 100. Adjud., M. Tomoire, à Moûtiers, 2 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 27 juin. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Etrembières. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 10.960 fr. Soumissionnaires : MM. B. Bonfante, 3 p. 100. — F. Cerrutti, 5 p. 100. — Adjud., M. Jules Janin, à Annemasse, 8 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 4 juillet. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Usinens. Adduction d'eau potable. Montant, 6.831 fr. 33. Soumissionnaire : M. A. Lambert, 3 p. 100. — Adjud., M. Auguste Grégoire, à Frangy, 6 p. 100 de rabais.

Isère. — 7 juillet. — *Mairie du Percy.* — Alimentation d'eau potable du village du Percy et des hameaux de Chabulière et des Blancs. Montant, 52.000 fr. Soumissionnaires : M. Fioretta Bernard, prix du devis. — MM. Aulas et Vidal, 3 p. 100. — C. Rossi, 5 p. 100. — M. Denier, 5 p. 100. — P. Bruxelles, 6 p. 100. — D. Grandjean, 7 p. 100. — F. Sibut, 7 p. 100. — Demejon, 8,60 p. 100. — L. Brun, 9 p. 100. — Adjud., M. Joseph Thomas, au Monestier-du-Percy, par Clelles, 10 p. 100 de rabais.

Isère. — 3 juillet. — *Mairie de Viriville.* — Service du génie. Travaux d'entretien des bâtiments militaires du camp de Chambaran, pendant quatre années, à compter du 1^{er} août 1912 jusqu'au 31 décembre 1915 inclus. Montant, 4.000 fr. Adjud., M. Louis Ollier, à Viriville, 9 p. 100 de rabais.

Jura. — 29 juin. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Bouchoux. Aménagement du bureau de poste. Montant, 8.300 fr. Soumissionnaire : M. E. Grenard, prix du devis. — Adjud., M. Jean Périno, à Oyonnax (Ain), 4 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Villars-d'Héria. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 37.500 fr. Pas de soumissionnaire.

Loire. — 29 juin. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Chamond. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et couverture. Montant, 46.095 fr. 72. Pas de soumissionnaire. — 2^e lot. Ciment. Montant, 16.892 fr. 22. Soumissionnaires : M. J. Brua, prix du devis. — MM. Guichard et Bergeron, 2 p. 100. — Chomeix et Allègre, 3 p. 100. — Pailleton, 4 p. 100. — Des-georges, 4 p. 100. — J.-B. Duteil, 4 p. 100. — Malterre, 4 p. 100. — Pommierol, 4 p. 100. — Ligonnat, Michon et Boyer, 4,75 p. 100. — Adjud., M. Fauriaux, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 10.810 fr. 63. Soumissionnaires : M. Plantin, prix du devis. — MM. Chateau, 1 p. 100. — Bonnet neveu, 1 p. 100. — Adjud., M. Joseph Pleix, 3 p. 100 de rabais après 2^e tour. — 4^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 11.510 fr. 08. Soumissionnaires : MM. Saby, Durupt, prix du devis. — MM. Petit et Chagnon, 4 p. 100. — Reynaud et Matout, 6 p. 100. — F. Vidal, 9 p. 100. — Frappa, 9 p. 100. — Les Menuisiers de Vienne, 9,10 p. 100. — Adjud., M. Chevaz, à Saint-Chamond, 10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 7.291 fr. 32. Soumissionnaires : MM. Cochonnet, 1 p. 100. — Angénieux, 1 p. 100. — Georges, 1 p. 100. — Jaillon, 1,25 p. 100. — Laurengon, 2 p. 100. — Laforest, Bobin et Guillot, 2 p. 100. — Boissière, 2 p. 100. — Mary, 2 p. 100. — Outraunay, 2 p. 100. — Mary, 2 p. 100. — P. Roques, 2 p. 100. — Adj., M. Marius Bayon, au Chambon, 5 p. 100 de rabais après 2^e tour. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 11.921 fr. 50. Soumiss. : M. Fauché, prix du devis. — MM. Besson, 6 p. 100. — Fayolle, 6,35 p. 100. — F. Darot, 7 p. 100. — J. Scetti, 11 p. 100. — Thévenet aîné, 13 p. 100. — Adjud., M. M. Gras, rue Saint-Roch, à Saint-Etienne, 14 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Zinguerie, plomberie et appareils sanitaires. Montant, 7.624 fr. 55. Soumissionnaires : MM. Chanson, 8 p. 100. — Depeyre, 9 p. 100. — Fressenat, 10 p. 100. — Société coopérative des plombiers-zingueurs de Saint-Etienne, 11 p. 100. — p. 100. — Chartier, 11 p. 100. — Griffon, 15 p. 100. — Adjud., M. Dalery, à Saint-Etienne, 16,10 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 6 juillet. — *Sous-préfecture de Riom.* — La Moutade. Travaux communaux. Réfection de la charpente et de la toiture de la maison d'école. Montant, 8.400 fr. Soumissionnaires : MM. Courtinat, Gaillard, prix du devis. — MM. Grenier, 3 p. 100. — Joie, 3 p. 100. — Adjud., M. Chazal, à Combronde, 8 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 30 juin. — *Mairie de Dettey.* — Construction d'une mairie et améliorations scolaires. Montant, 6.271 fr. 82. Soumissionnaires : MM. Chevret, Jondot, prix du devis. — Adjud., M. Commeau, à la Tagnière, 1 p. 100 de rabais.

Savoie. — 3 juillet. — *Mairie de Saint-Pierre-d'Albigny.* — Aménagement d'un bureau de poste de la commune de Saint-Pierre-d'Albigny. Montant, 15.238 fr. 10. Soumissionnaires : MM. P. Zanone, 8 p. 100. — F. Ossola, 8 p. 100. — E. Francescoli, 10 p. 100. — L. Berthe, 11 p. 100. — Adjud., M. Jacques Ramella, à Saint-Pierre-d'Albigny, 12 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 7 juillet. — *Mairie de Crèches-sur-Saône.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 15.771 fr. 15. Soumissionnaires : MM. L. Loudoumeix, P. Blanchard, prix du devis. — MM. J. Renaud, 2 p. 100. — J. Enay, 4 p. 100. — J.-B. Lamarsalle, 4 p. 100. — E. Petit, 4 p. 100. — F. Michel, 5 p. 100. — Adjud., M. Louis Prévieux, à Crèches-sur-Saône, 6 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 8 juillet. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Brienne. Aménagement et clôture du cimetière. Montant, 4.289 fr. 06. Soumissionnaires : MM. Girou frères, C. M. Genevois, prix du devis. — Adjud., M. Mathias Ganai, à Cuisery, 1 p. 100 de rabais.

TERRAIN A BATIR de 27.000 mètres dans situation avantageuse à Oullins, à vendre en totalité ou en partie. Convientrait pour constructions industrielles ou habitations ouvrières. Renseignements aux *Bureaux du journal.*

MISES EN ADJUDICATION

Ardèche. — Dimanche 21 juillet, 11 h. — *Mairie de Jauzac.* — Construction d'une école de filles au chef-lieu. Montant, 14.103 fr. 37. Cautionnement, 600 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. le maire de Jauzac ou par M. Marcel Gallix, architecte, auteur du projet, à Tournon. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'auteur du projet.

Basses-Alpes. — Dimanche 4 août, 3 h. 1/2. — *Mairie de Lincel.* — Adduction d'eau potable. Montant, 7.430 fr. 99. A valoir, 1.769 fr. 01. Total, 9.200 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Forcalquier. — Renseignements à la mairie et chez M. Aragnol, ingénieur, avenue Saint-Marc, à Forcalquier.

Basses-Alpes. — Dimanche 4 août, 3 h. 1/2. — *Mairie de Pierrerevue.* — Prolongement de la galerie de captage. Montant, 5.764 fr. 02. A valoir, 885 fr. 98. Total, 6.550 fr. Cautionnement, 190 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur de l'arrondissement de Forcalquier. — Renseignements à la mairie et chez M. Aragnol, ingénieur, avenue Saint-Marc, à Forcalquier.

Basses-Alpes. — Dimanche 11 août, 3 h. — *Mairie de Revest-des-Brousses.* — Adduction et distribution des eaux de la source de la Tour. Montant, 13.281 fr. 08. A valoir, 1.218 fr. 92. Total, 14.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur de l'arrondissement de Forcalquier. — Renseignements à la mairie et chez M. Aragnol, ingénieur, avenue Saint-Marc, à Forcalquier.

Côte-d'Or. — Jeudi 25 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Réfection des couvertures des bâtiments de l'ancien Petit Séminaire de Plombières-les-Dijon. Montant, 11.136 fr. 10. Cautionnement, 500 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'architecte directeur des travaux. — Renseignements à la préfecture.

Côte-d'Or. — Jeudi 25 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Tramways départementaux. Ligne de Dijon à Saulieu par Sombernon et Pouilly-en-Auxois. Entre la gare de Mont Saint-Jean-Marcilly et le point de raccordement avec la ligne de Beaune à Semur, sur 10.710 m. 88. Superstructure : ballastage et pose de voie. Montant, 68.070 fr. 30. A valoir, 6.929 fr. 70. Total, 75.000 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Testard, ingénieur des ponts et chaussées à Semur.

Côte-d'Or. — Jeudi 25 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Tramways départementaux. Fourniture de contrerails, d'éclisses, d'entretoises et de boulons d'éclisses et d'entretoises nécessaires à l'établissement des lignes de Saint-Seine-l'Abbaye à Aignay-le-Duc, de Dijon à Beaune par l'arrière-côte et de Dijon à Saulieu par Sombernon et Pouilly. — 1^{er} lot. Fourniture de 200.000 kilogrammes de contrerails en acier fondu, 50.000 fr. Fourniture de 3.850 kilogrammes d'éclisses en acier fondu, 1.309 fr. A valoir, 1.691 fr. Total, 53.000 fr. Cautionnement, 1.700 fr. — 2^e lot. Fourniture de 9.650 kilogrammes de boulons d'éclisses et d'entretoises. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 3^e lot. Fourniture de 33.000 kilogrammes d'entretoises en fonte. Montant, 11.000 fr. Cautionnement, 350 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Galliot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Dijon, 38, rue du Château.

Haute-Alpes. — Lundi 29 juillet, 11 h. 3/4. — *Gap* (Direction générale des eaux et forêts). — Travaux divers. Construction d'un chemin donnant accès à la maison forestière de Bon-Secours, d'un barrage, de seuils et de murs de soutènement. Travaux de protection de berges. Montant, 27.228 fr. 73. A valoir, 771 fr. 27. Total, 28.000 fr. Cautionnement, 908 fr. Frais, 95 fr. — Visa par l'inspecteur-adjoint des eaux et forêts, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements chez M. Ménard, inspecteur-adjoint des eaux et forêts, villa des Tilleuls, 27, route de Provence, à Gap.

Hautes-Alpes. — Lundi 29 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux de réparations au Palais de Justice de Gap. Montant, 3.400 fr. Cautionnement,

200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Vollaie, architecte départemental, avenue de Veynes, 2, à Gap. — Rens. à la préfecture.

Haute-Saône. — Lundi 29 juillet, 1 h. 1/4. — *Mairie de Lure.* — Service du génie. Travaux à exécuter à forfait dans la place de Lure pour l'installation au parc à fourrages d'un réservoir, de conduites d'eau, de bouches et de matériel d'incendie. — Lot unique. Terrassements, maçonnerie, charpente et menuiserie, zinguerie, ferblanterie, ferronnerie et peinture. Cautionnement provisoire, 100 fr., définitif, 1/20^e du prix forfaitaire. — Renseignements dans les bureaux du service du génie, 22, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Belfort, et chez le casernier du génie à Lure, quartier Lasalle.

Isère. — Dimanche 4 août. — *Mairie d'Oyeu.* — Ecole de garçons avec mairie. Montant des travaux, imprévus compris, 26.585 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — On peut prendre connaissance des pièces à la mairie de Oyeu et chez M. Girard, architecte, 4, rue Hector-Berlioz, Grenoble.

Loire. — Dimanche 28 juillet, 10 h. — *Mairie de Lorette.* — Etablissement d'une canalisation d'eau potable. Mont., 42.582 fr. — Rens. à la mairie.

Var. — Mercredi 24 juillet, 2 h. — *Port de Toulon.* — Construction d'un corps de garde à l'hôpital Sainte Anne. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 430 fr. — Renseignements au port de Toulon ainsi qu'à Paris, au ministère de la Marine.

Vaucluse. — Samedi 27 juillet, 3 h. — *Mairie d'Avignon.* — Agrandissement du cimetière Saint-Véran. Terrassements et maçonnerie, 56.330 fr. 48. Somme à valoir et travaux à exécuter par voie d'économie, 3.569 fr. 52. Total, 60.000 fr. Cautionnement, 3.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — Lundi 29 juillet, 3 h. — *Mairie d'Avignon.* — Transformation de l'abattoir. — 1^{er} lot. Fouilles, terrassements, maçonnerie et plâtrerie. Montant, 19.810 fr. 53. Cautionnement, 1.300 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 2.496 fr. 02. Cautionnement, 250 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 2.127 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 427 fr. Cautionnement, 40 fr. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 674 fr. 86. Cautionnement, 60 fr. — 6^e lot. Travaux en ciment. Montant, 33.637 fr. 18. Cautionnement, 1.600 fr. Somme à valoir pour l'ensemble des lots, 13.327 fr. 41. — Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Vaucluse. — Samedi 10 août, 2 h. — *Préfecture.* — Rivières navigables et flottables, Durance. Syndicat de la Durance à Pertuis. Construction d'une digue intermédiaire au quartier de Tarteau : 1^{er} Terrassements, 30.075 fr. 35. 2^e Maçonneries, 37.659 fr. 54. 3^e Enrochements, 121.410 fr. 48. 4^e Ouvrages d'art, 2.613 fr. 12. Total, 191.758 fr. 49. Somme à valoir, 24.953 fr. 84. Total, 216.712 fr. 33. Cautionnement provisoire, 7.300 fr., définitif, 7.300 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2^e dans les bureaux de M. Minguier, ingénieur ordinaire, boulevard National, 23, à Apt, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Compagnie P.-L.-M. a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des vacances de 1912, elle mettra en marche, le 22 juillet et le 8 août 1912, au départ de Paris, deux trains spéciaux de 2^e et 3^e classes sur le Dauphiné.

L'émission des billets aura lieu exclusivement à la gare de Paris P.-L.-M., elle commencera le 10 juillet pour le train partant le 22 juillet et le 29 juillet pour le train partant le 8 août. Le nombre des places est limité.

L'émission cessera la veille du départ de chaque train à 18 heures. Les enfants de trois à sept ans paieront demi-place au tarif général. Il est accordé une franchise de 30 kilogrammes de bagages.

Le retour aura lieu au gré des voyageurs jusqu'au 1^{er} novembre 1912 par tous les trains du service régulier à l'exclusion du rapide 60 et sous réserve, pour l'usage des express, des conditions de parcours fixées pour l'admission dans ces trains.

Pour plus amples renseignements, les voyageurs pourront, du reste, consulter les affiches apposées dans les gares.

SPECTACLES

OLYMPIA-MUSIC-HALL L'engouement du public s'affermirait de jour en jour davantage pour cette grandiose revue de l'Olympia qui est un des plus attrayants spectacles de la saison estivale; la *Revue Jolie* dépasse en splendeurs, en somptuosité de décors et de costumes tout ce qu'on a produit à ce jour; dans ses 24 tableaux on se divertit joyeusement à la succession des scènes bien spirituelles et amusantes, prises sur le vif de l'actualité. Dimanche, grande matinée.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 62041

VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

DÉLOGÉ FRÈRES

6, Rue de Fleurieu
LYON
TEL: 1-19
LAVABOS
Douches - Bidets



APPAREILS
SANITAIRES
Granit-porcelaine
INSTALLATIONS EAU & GAZ
Entreprise de Travaux Hydrauliques
et Canalisation des Villes
W. Closets - Réservoir à Chasse
PARATONNERRE PERFECTIONNÉ

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Gres et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et Cie, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

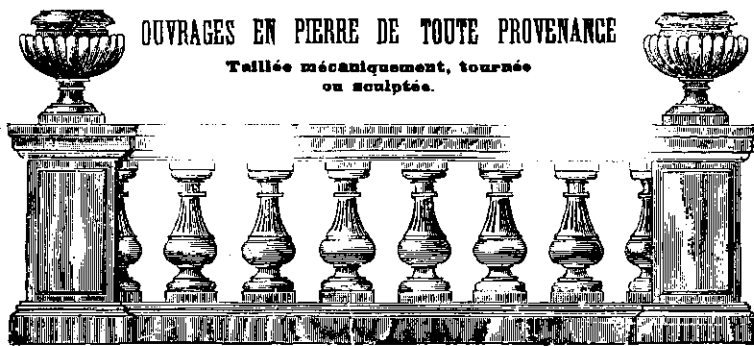
BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Conson, Wathman) d'après calques
à l'encre de Chine.

Ancienne Maison **ACHARD** Ch. COULON, Directeur 3, Rue Fénelon, LYON Téléphone. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS
A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

CIMENT ARMÉ

Système Ed. COIGNET Breveté S.G.D.G.

J. MAZET

ENTREPRENEUR-CONSTRUCTEUR

61, cours de la Liberté, LYON

TÉLÉPHONE 44.71

Constructions d'Usines, Planchers, Ponts, Conduites d'eau, Travaux échantés
Réservoirs, Fondations sur mauvais sol, Cuves avec revêtement en verre
Silo, Puits septiques

OUVRIERS SPÉCIALISTES

Études, Projets et Devis gratuits sur demande

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique
de l'Industrie du Gaz en France

(Congrès du Gaz, Paris 1910)

Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

Téléphone { 25.51
25.52

Maison à PARIS

J. PAUTET, Ing.

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 162.76

Renseignements

et
Notices sur demandes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

